

CONDITIONS GENERALES DE VENTE RUBIO MONOCOAT FRANCE (Date de révision : 1er juillet 2015)

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre, d'une part, la société RUBIO MONOCOAT FRANCE SARL, inscrite au RCS d'ORLEANS sous le numéro 514 561 000 et sise à 3, les Bouleaux – 45320 SAINT HILAIRE LES ANDRESIS, ci-après dénommée «le vendeur» et, d'autre part, les personnes physiques ou morales souhaitant effectuer un achat ou bénéficier d'une prestation de service, ci-après dénommées : «le client».

OBJET

Ces présentes conditions visent à définir les modalités de vente entre la Société Rubio Monocoat France et le client, de la commande aux services, en passant par le paiement et la livraison.

COMMANDE

Toute commande implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Le seul fait de passer commande implique renonciation par le client de se prévaloir de ses propres conditions générales d'achat. Les commandes sont acceptées exclusivement aux conditions ci-dessous rappelées. Toute spécification générale ou particulière mentionnée dans la commande ou dans tout autre document émanant du client, qui serait contraire aux présentes conditions de vente, est inopposable au Vendeur, sauf accord express et écrit de sa part. Toute commande ou modification n'est définitive qu'après confirmation écrite par nos services. Le vendeur confirme l'acceptation de sa commande au client par courrier électronique. Le vendeur se réserve le droit de ne pas confirmer une commande pour quelque raison que ce soit (commande anormale, commande illisible...). Le vendeur en informera le client par tout moyen.

Le client a la possibilité de passer sa commande de plusieurs manières :

- Soit en signant un « Bon pour Accord » sur un devis émis par la société Rubio Monocoat France, daté et numéroté.
- Soit par un engagement adressé à La Société Rubio Monocoat France sur le mail commande@rubiomonocoat.fr ou par fax au 02.38.07.11.36.

Toute commande vaut acceptation des prix et description des produits et services proposés. Toute acceptation de commande vaut pour l'intégralité de la proposition commerciale. La société Rubio Monocoat France s'engage à honorer les commandes reçues uniquement dans la limite des stocks disponibles des produits et de la disponibilité du personnel nécessaire aux différentes prestations. A défaut de disponibilité, la société Rubio Monocoat France s'engage à en informer le client.

MODALITES DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières, nos ventes sont payables d'avance à la commande.

Le client a le choix de régler sa commande :

- Par virement bancaire (RIB sur simple demande)
- Par paiement en ligne via notre lien : https://jepaieenligne.systempay.fr/RUBIO_MONOCOAT_FRANCE
- Par chèque bancaire (à envoyer à l'adresse indiquée dans le pied de page de la facture).

Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accordé.

Tout achat de produits (ou toutes prestations de service) doit faire l'objet d'une facturation électronique (art.L441-3 du Code de Commerce).

La société Rubio Monocoat France conseille donc à ses clients de vérifier leur facture. Le non-paiement d'une traite à son échéance entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues plus les frais d'impayés. Au cas où le client présenterait un risque financier, la société Rubio Monocoat France pourra, sans aucune explication, renoncer à sa commande et/ou modifier son mode de règlement. Dans tous les cas, les retards de paiements répétés obligeront le vendeur à effectuer ses livraisons après paiement immédiat par chèque ou carte bancaire (via notre lien de paiement en ligne).

LES TARIFS

Les tarifs sont indiqués en euros hors taxes (hors frais d'expédition). Ils ne tiennent pas compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux applicable sera répercuté sur les prix des produits. Les conditions de remise accordées au client pour une période donnée peuvent être révisées à tout moment par Rubio Monocoat France et adressées par Lettre Recommandée. Les tarifs, les frais de port et de manutention sont à disposition sur demande à l'adresse e-mail : info@rubiomonocoat.fr

LIVRAISONS

Les délais de livraison prévus entre les parties sont donnés à titre indicatif. Ils sont fixés en fonction du lieu de livraison et sous réserve des conditions d'approvisionnement et de transport. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes en cours ou du refus des produits. Toute modification de commande donnera lieu à un changement consécutif des délais. Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant Rubio Monocoat France de son obligation de livrer : l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité pour lui-même d'être approvisionné, l'interruption ou le retard de transport. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers Rubio Monocoat France quel qu'en soit la cause.

TRANSPORT

La participation au transport sera fixée lors de la commande. Les marchandises, mêmes livrées franco, voyagent aux risques et périls du client. Le client doit vérifier à la réception la conformité des produits livrés par rapport aux produits commandés ainsi que l'absence de vice apparent. Le cas échéant, il doit mentionner de façon très précise la nature des dégâts sur la lettre émarginée du transporteur (en conserver une copie), faire signer cette dernière par le livreur puis prendre des photos. Des réserves d'ordre général de type "sous réserve de déballage et de contrôle" sont irrecevables. Le client devra informer Rubio Monocoat France sous 48 heures.

GARANTIE

Avant toute application du produit, le client doit obligatoirement se référer aux éléments techniques (fiche technique, protocole d'application, protocole d'entretien) téléchargeables sur le site www.rubiomonocoat.fr. La garantie du Vendeur consiste uniquement au remplacement des produits non-conformes quant à la quantité commandée ou reconnus affectés d'un vice caché. Au titre de la garantie légale contre les vices cachés (art.1641 du Code Civil), la responsabilité du vendeur est limitée au remplacement des produits comportant un défaut de fabrication ou d'étiquetage, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts et ce, à quel titre que ce soit. La garantie sera prise en compte sur présentation de la facture d'achat datée mentionnant précisément la référence commerciale du produit concerné. Toute réclamation devra être adressée par lettre recommandée par le client à : RUBIO MONOCOAT FRANCE – 3, Les Bouleaux – Domaine les Hauts Bois – 45320 SAINT HILAIRE LES ANDRESIS.

Le client perdra le bénéfice de la garantie légale notamment en cas :

- D'utilisation non conforme du produit
- Du non-respect des instructions techniques.

Toute garantie est exclue pour les incidents après livraison découlant du stockage par le client ou d'une utilisation non conforme des produits. Un retour de marchandise ne peut être effectué qu'après accord exprès et écrit de la Direction de Rubio Monocoat France, aux frais du client.

Le vendeur pourra suspendre cette garantie légale en cas de retard ou de non-paiement total ou partiel du prix du produit. Toutes autres garanties expresses ou tacites sont exclues. Le vendeur peut modifier les caractéristiques et la présentation de ses produits et en cesser la fabrication sans préavis.

Toute information, orale ou écrite, est donnée à titre indicatif en toute bonne foi mais sans garantie. Les renseignements présents sont basés sur nos connaissances et expériences actuelles. Nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support, la technique d'application ou les conditions dans lesquelles est réalisé le travail. Étant donné la multiplicité des facteurs pouvant influencer l'emploi de nos produits, l'utilisateur est responsable de la détermination par voie de tests si le produit convient à l'application souhaitée. Notre volonté de recherche et développement étant continue, il appartient à notre clientèle, avant tout mise en œuvre, de s'assurer d'être en possession de la dernière version de la fiche technique. On ne saurait déduire de nos indications une garantie juridique et Rubio Monocoat France ne peut être tenue responsable de la performance du produit ou des résultats et dommages potentiels survenant consécutivement à son utilisation.

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Par application de la loi n° 80-335 du 12 mai 1980 relative aux effets des clauses de réserve de propriété, les marchandises, le matériel et ses accessoires restent la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix facturé. Le client s'interdit de revendre ou de transformer la marchandise vendue tant qu'il n'en aura pas intégralement réglé le prix. En cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens du client, le vendeur se réserve le droit d'interdire toute utilisation des marchandises non payées et restant en stock (toute somme versée en acompte lui restant acquise à titre d'indemnité).

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de Commerce d'ORLEANS.

RÉSILIATION

Sans préjudice de toute réparation qui pourrait être obtenue ou réclamée, en cas de non-respect par le client de ses obligations, en particulier en cas de défaut de paiement prévu à l'article «paiements» ainsi qu'en cas d'agissement du client de manière à porter atteinte à la notoriété et/ou l'image de marque du Vendeur, ce dernier sera en droit de résilier tout ou partie de la commande. Cette résiliation prendra effet 8 jours après mise en demeure, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

VENTE EXPORTATION

La Loi Française est seule applicable avec toutes les dispositions énoncées ci-dessus, avec exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises du 11 avril 1980. Les paiements sont à effectuer selon la devise exprimée sur nos factures.